

III - BUDGETS - FINANCES

III.2 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Approbation des comptes administratifs du Budget Principal
et du Budget annexe « Gestion d'étiage »

DÉLIBÉRATION N° 24-04-488

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. GILLE	OUI	9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					142	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	142
Membres présents	8	Vote pour	142
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	7	Majorité absolue	72
Nombre de votants	14		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-488

VU le code général des collectivités locales,

VU les nomenclatures budgétaires et comptables M14 et M49,

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des comptes administratifs du Budget Principal et du budget annexe « Gestion d'étiage » présentés par le Président qui s'établissent de la façon suivante :

Budget principal :

Montants en € TTC	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture	Affectation N	Restes à réaliser	
						Dépenses	Recettes
Investissement	-1 472,42		-6 450,87	-7 923,29		24 829,20	33 453,90
Fonctionnement	196 134,97		-193 237,22	2 897,75		15 336,62	75 462,50
Total	194 662,55	0,00	-199 688,09	-5 025,54	0,00	40 165,82	108 916,40

Budget annexe « Gestion d'étiage »

Montants en € TTC	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture	Affectation N	Restes à réaliser	
						Dépenses	Recettes
Investissement	-34 890,62		17 574,12	-17 316,50		0,00	0,00
Fonctionnement	173 001,15	34 890,62	-83 393,03	54 717,50	17 316,50	0,00	248 416,50
Total	138 110,53	34 890,62	-65 818,91	37 401,00	17 316,50	0,00	248 416,50

Le Président, après avoir présenté les comptes administratifs de l'exercice 2023 et conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

Réuni sous la présidence de Monsieur Henri SABAROT, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales :

PROCÈDE au vote des Comptes Administratifs 2023 du budget principal et du budget annexe « Gestion d'étiage,

APPROUVE l'ensemble des opérations des comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget annexe « Gestion d'étiage », le montant des restes à réaliser, ainsi que l'affectation du résultat, conformément aux tableaux ci-dessus,

DÉLIBÉRATION N° 24-04-488

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2024 pour le budget principal et le budget annexe « Gestion d'étiage » :

- des résultats du compte administratif 2023,
- des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

DIT que le déficit de la section d'investissement du budget annexe « Gestion d'étiage », d'un montant de -17 316,50 €, sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement,

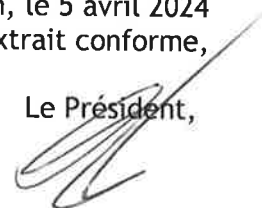
DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et dit que la présente délibération sera jointe au compte administratif comme pièce justificative.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 5 avril 2024
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel FABRE

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 031-253102297-20240405-D24_04_488_BA-BF